
ASSOCIATION CLOWNS SANS FRONTIERES

70 bis rue de Romainville
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLOWNS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe des comptes annuels:

- Le paragraphe concernant le changement de méthode relatif à la première application du règlement ANC 2022-04 sur l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Votre association a reçu des ressources externes selon les informations décrites dans le paragraphe « tableau de variation des fonds dédiés » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par l'association dans le cadre de la comptabilisation de ces subventions. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.
- Comme indiqué dans le paragraphe de l'annexe sur le changement de méthode suite à l'application du règlement ANC 2022-04 nous nous sommes assuré du caractère exhaustif des informations fournies et de leur valorisation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

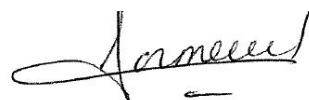
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 30 mai 2024
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco

Représentée par

Virginie DORMEUIL



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 292	13 292				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	12 125	10 528	1 597	1 509	88	5.81
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	1 667		1 667	1 529	138	9.02
	Total I	27 084	23 820	3 264	3 039	226	7.42
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	10 470	1 500	8 970	7 730	1 240	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 980	3 280	700	4 348	3 648	83.90
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	176 606		176 606	136 716	39 890	29.18
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	22 144		22 144	167 353	145 209	86.77
	Charges constatées d'avance (2)	1 971		1 971	3 257	1 286	39.47
	Total II	215 186	4 780	210 407	319 419	109 012	34.13
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		242 270	28 600	213 671	322 458	108 787	33.74

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité						
	Autres	109 364		87 676		21 687	24.74
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	37 978		21 687		59 665	275.11
	Situation nette (sous total)	71 386		109 364		37 978	34.73
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	71 386		109 364		37 978	34.73
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	440		71 437		70 997	99.38
	Total II	440		71 437		70 997	99.38
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			33 182		33 182	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 100		25 976		12 876	49.57
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	22 393		21 575		818	3.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	352		923		572	61.92
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance	106 000		60 000		46 000	76.67
	Total IV	141 845		141 657		188	0.13
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	213 671		322 458		108 787	33.74

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	515		310		205	66.13
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	6 239		4 440		1 799	40.53
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	1 200		1 900		700	36.84
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	104 400		56 500		47 900	84.78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptible						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	89 525		88 961		564	0.63
Mécénats	20 466		22 000		1 534	6.97
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	151 565		42 365		109 200	257.76
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 574		10 873		7 299	67.13
Utilisations des fonds dédiés	70 997		142 950		71 953	50.33
Autres produits	0		39		39	99.79
Total I	448 481		370 338		78 144	21.10
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	9 940		1 858		8 082	434.93
Variation de stock	1 240		1 548		2 788	180.09
Autres achats et charges externes	221 640		187 298		34 342	18.34
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 138		2 618		1 519	58.04
Salaires et traitements	168 801		108 725		60 077	55.26
Charges sociales	77 903		42 969		34 934	81.30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 158		636		3 521	553.47
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés			4 192		4 192	100.00
Autres charges	880		1		880	NS
Total II	486 221		349 845		136 375	38.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	37 739		20 493		58 232	284.16

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		913	1 196		283	23.65
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change			24		24	100.00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		913	1 221		307	25.18
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		252	62		191	310.18
Différences négatives de change		206	44		162	368.53
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		458	105		352	334.48
2. Résultat financier (III-IV)		455	1 115		660	59.16
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		37 284	21 608		58 892	272.55
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		182	233		51	21.77
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		182	233		51	21.77
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		876	153		723	471.58
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		876	153		723	471.58
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		694	79		773	974.03
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		449 577	371 791		77 785	20.92
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		487 554	350 104		137 451	39.26
5. EXCEDENT OU DEFICIT		37 978	21 687		59 665	275.11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		125 260		193 805	68 545	
TOTAL		125 260		193 805	68 545	35.37
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		125 260		193 805	68 545	35.37
TOTAL		125 260		193 805	68 545	35.37

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2023	12	Exercice N-1	31/12/2022	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	109 991	109 991		110 961	110 961	
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	109 991	109 991		110 961	110 961	
- Dons manuels	89 525	89 525		88 961	88 961	
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat	20 466	20 466		22 000	22 000	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	164 189			61 380		
2.1 Cotisations avec contrepartie	515			310		
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	151 565			42 365		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12 109			18 705		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	104 400			56 500		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	70 997	69 997		142 950	94 650	
TOTAL	449 577	179 988		371 791	205 611	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	417 454	134 821		296 939	145 756	
1.1 Réalisées en France	295 461	89 689		111 573	40 361	
- Actions réalisées par l'organisme	295 461	89 689		111 573	40 361	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger	121 993	45 132		185 366	105 395	
- Actions réalisées par l'organisme	121 993	45 132		185 366	105 395	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	52 212	39 750		34 622	25 738	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	26 106	19 875		17 311	12 869	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	26 106	19 875		17 311	12 869	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 609	5 417		14 351	8 239	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 280					
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				4 192	4 192	
TOTAL	487 555	179 988		350 104	183 925	
EXCEDENT OU DEFICIT	37 978			21 687	21 686	

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2023	12	Exercice N-1	31/12/2022	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	125 260	125 260		193 805	193 805	
Bénévolat		125 260		193 805	193 805	
Prestations en nature						
Dons en nature	125 260					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	125 260	125 260		193 805	193 805	
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	102 700	102 700		188 000	188 000	
Réalisées en France	36 200	36 200		750	750	
Réalisées à l'étranger	66 500	66 500		187 250	187 250	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	22 560	22 560		5 805	5 805	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	125 260	125 260		193 805	193 805	

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	134	821	145	756	10 935	7.50
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	89	689	40	361	49 328	122.22
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	45	132	105	395	60 263	57.18
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	39	750	25	738	14 012	54.44
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19	875	12	869	7 006	54.44
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	19	875	12	869	7 006	54.44
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5	416	8	239	2 823	34.26
TOTAL DES EMPLOIS	179	987	179	733	254	0.14
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			4	192	4 192	100.00
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			21	686	21 686	100.00
TOTAL	179	987	205	611	25 624	12.46

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	109	991	110	961	970	0.87
- Dons manuels	89	525	88	961	564	0.63
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénats	20	466	22	000	1 534	6.97
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public						
TOTAL DES RESSOURCES	109	991	110	961	970	0.87
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	69	997	94	650	24 653	26.05
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	179	988	205	611	25 623	12.46

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	106	974	205	611	98 637	47.97
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			21	686	21 686	100.00
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	106	974	106	974		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	102	700	188	000	85 300	45.37
Réalisées en France	36	200	750		35 450	NS
Réalisées à l'étranger	66	500	187	250	120 750	64.49
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	22	560	5	805	16 755	288.63
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	125	260	193	805	68 545	35.37
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat	125	260	193	805	68 545	35.37
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	125	260	193	805	68 545	35.37

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	70	437	160	895	90 458	56.22
(-) Utilisation	69	997	94	650	24 653	26.05
(+) Report			4	192	4 192	100.00
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	440		70	437	69 997	99.38

Commentaires:

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres-générosité du public	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité à l'étranger de l'association avait été fortement impactée par la crise sanitaire. Les projets à l'étrangers ont pu reprendre en 2022 et se sont poursuivis en 2023. L'activité en France s'est fortement développée sur 2023. On souligne notamment le projet de "la marche des nez".

L'association a reçu des soutiens financiers significatifs pour 2023-2025 notamment de la Fondation Inkerman :

- Convention triennale 2023-2025 : 90 000 euros à raison d'une utilisation de 30 000 € par an (non fléché)
- Soutien complémentaire exceptionnel pour 2023 de 30 000 €

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et de l'ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, conformément aux règlements de l'ANC 2022-04 et 2023-01, les comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

intègrent cette année l'état des avantages et ressources en provenance de l'étranger, il s'agit d'un changement de méthode.

Informations générales complémentaires

Modalités d'établissement du Compte Emploi des Ressources

EMPLOIS

1/ Missions sociales

Affectation directe :

Sont directement affectés aux missions sociales :

- Les charges directes concernant les missions exploratoires et artistiques menées à l'international comme en France (frais de transports, repas, hébergement des bénévoles en mission, accessoires de spectacles, frais des soirées " retour de missions " liés à chaque missions artistiques...).
 - Les charges directes des journées d'ateliers de pratiques artistiques en France ou à l'étranger
 - Les charges directes d'événements de capitalisation et d'échanges
 - Les charges directes d'événements exclusivement dédiés à la sensibilisation (expositions photographiques, interventions auprès des scolaires, etc.)
 - 20% des frais d'actions en France (collecte et sensibilisation) pour leur dimension sensibilisation
 - 100% des frais de service civique liés aux projets (Jeanne et Aziza)
 - Les frais de personnel :
- * Poste Délégué générale : 55% répartis comme suit :
- Projet France 5%
 - Projet Mayotte 5%
 - Projet Sénégal 10%
 - Projet Madagascar 2%
 - Projet Cambodge 3%
 - Projet Turquie 5%
 - Projet Marche des Nez 30%

o Poste Chargée de communication et prestataire communication : 60% répartis comme suit :

Projet France 10%
Projet Mayotte 5 %
Projet Sénégal 10 %
Projet Madagascar 5%
Projet Cambodge 5%
Projet Turquie 5%
Projet Marche des Nez 20%

o Poste de Responsable des projets : 100% (salaire brut et charges patronales) répartis comme suit :

Projet France 25%
Projet Mayotte 25%
Projet Cambodge 10%
Projet Sénégal 20%
Projet Madagascar 15%
Projet Turquie 5%

o Poste Coordinatrice Marche des Nez : 100%

o Poste chargé de projet (Jeanne Martres-Chausson) : 80%

o Poste alternante : 40%

o Les intervenants (artistes) : Répartie entre projet en France et Mayotte (cf tableau)

Affectation indirecte :

- 75 % des frais de communication (frais d'impression de brochures, d'affiches, des journaux annuels ou de gestion du site internet)
- 75% des frais de vie associative (groupes de travail sur les projets...)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- 75% des frais de fonctionnement (loyer, assurances, télécommunications, documentation, services bancaires...)

2/ Frais de recherche de fonds

Affectation directe :

Sont directement affectés aux frais d'appel à la générosité du public, à la recherche de fonds privés (fondations, mécénat, partenariats...) et les frais liés à la recherche de subvention :

- Les frais postaux
- Les frais liés aux achats et envois de produits dérivés, à la boutique en ligne, et aux matériels utilisés pour les stands de vente de ces produits dérivés
- Les frais directs pour la recherche et la gestion des donateurs (logiciel de gestion des dons, envois des reçus fiscaux...)

Les frais de personnel :

- 30% du poste de Déléguée Générale
- 30% de la Chargée de communication et du prestataire com'
- 20% de la chargée de projet (Jeanne)
- 10% pour l'alternante (Colombe)

Affectation indirecte :

Sont indirectement affectés :

- 100 % des frais de recherche de fonds (Dont 50% lié à l'AGP)
- 10 % des frais de fonctionnement
- 15% des frais de communication

3/Frais de fonctionnement

Affectation directe :

- 10% du poste de Déléguée Générale
- 10% de la Chargée de communication
- 50% de l'alternante (Colombe)

Affectation indirecte :

- 10 % des frais de communication
- 25 % des frais de vie associative
- 15% frais de fonctionnement

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

- Affectés aux missions sociales : 100% bénévolat " mission artistique " et 20% du bénévolat " action en France sensibilisation/collecte "
- Affectés en frais de recherche de fonds : 80 % du bénévolat " action en France sensibilisation/collecte "
- Affectés en frais de fonctionnement : 100 % bénévolat de compétences

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	13 292	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 143		966
Emballages récupérables et divers	4 017		
TOTAL	11 160		966
Prêts, autres immobilisations financières	1 529		138
TOTAL	1 529		138
TOTAL GENERAL	25 981		1 104

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		13 292	13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			8 109	8 109
Emballages récupérables et divers			4 017	4 017
TOTAL			12 125	12 125
Prêts, autres immobilisations financières			1 667	1 667
TOTAL			1 667	1 667
TOTAL GENERAL			27 084	27 084

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	13 292			13 292
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 191	710		6 901
Emballages récupérables et divers		3 459	168		3 627
TOTAL		9 650	878		10 528
TOTAL GENERAL		22 942	878		23 820
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	710				
Emballages récupérables et divers	168				
TOTAL	878				
TOTAL GENERAL	878				

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Réserves	87 676	21 687	21 687					109 364
Excédent ou déficit de l'exercice	21 687	21 687-	21 687-	37 978-				37 978-
TOTAL	109 364			37 978-				71 386

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	1 000		1 000				
Hoppenot	1 000		1 000				
Ressources liées à la générosité du public	70 437		69 997			440	440
Ethiopie	100					100	100
Egypte	340					340	340
Afrique	10 805		10 805				
Don M	55 000		55 000				
Collecte MS	4 192		4 192				
TOTAL	71 437		70 997			440	440

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 500				1 500
Sur comptes clients		3 280			3 280
TOTAL	1 500	3 280			4 780
TOTAL GENERAL	1 500	3 280			4 780

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 667	1 667	
Clients douteux ou litigieux	3 280	3 280	
Autres créances clients	700	700	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	433	433	
Divers état et autres collectivités publiques	47 955	47 955	
Débiteurs divers	128 218	128 218	
Charges constatées d'avance	1 971	1 971	
TOTAL	184 224	184 224	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 100	13 100		
Personnel et comptes rattachés	8 858	8 858		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 074	10 074		
Autres impôts taxes et assimilés	3 461	3 461		
Autres dettes	352	352		
Produits constatés d'avance	106 000	106 000		
TOTAL	141 845	141 845		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 000			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	72 216
Total	72 216

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 762
Dettes fiscales et sociales	15 631
Total	24 393

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 971
Total	1 971
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	106 000
Total	106 000

Les produits constatés d'avance correspondent à la subvention du Ministère de la culture rattachée à 2023/2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	2
Total	4

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat est évalué selon les principes suivants :

- 7h par jour de mission artistique
- 7h par jour, 4h par demi-journée, d'action de sensibilisation et de collecte,
- au plus proche du réel pour le bénévolat de compétence.

La valorisation retenue est la suivante :

- valorisation "spécialiste" : 50€/heure
- valorisation "non spécialiste" : 15h/heure

Cette distinction "spécialiste" et "non spécialiste" est mise en place afin de valoriser le bénévolat de l'association de manière plus exhaustive en regard des compétences des bénévoles.

L'association totalise au 31/12/2023 2 860 heures de bénévolat valorisées au global à la somme de 125 260 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Ils s'élèvent à 4 740 € ttc.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice en regard de l'âge des salariés.

ANNEXE

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N

Etat du contributeur	date de l'avantage ou de la ressource	Persobalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Turquie	18/10/2023 22/11/2023	Institut	Subvention	Indirect	virement	5 120,00 € 1 280,00 €
Total-Turquie						6 400,00 €